

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

10 JUILLET 2014

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 43

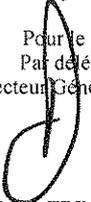
OBJET

**Autorisation de  
restauration du portrait  
de Saint-Vincent de Paul  
et participation financière  
de la Ville**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 15 juillet 2014  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 11 juillet 2014  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 15 juillet 2014

Pour le Maire,  
Par déléguation,  
Le Directeur Général des Services

  
Denis TRINQUASSE

L'an deux mille quatorze, le 10 juillet à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 3 juillet deux mille quatorze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Étaient présents :**

Madame de CIDRAC, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame RICHARD, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur PERICARD, Madame CERIGHELLI, Monsieur LEBRAY, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Monsieur PRIOUX, Monsieur JOLY, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame MACE, Monsieur COMBALAT, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame TÉA, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Madame CLECH, Monsieur LEGUAY, Madame LANGE, Madame VANTHOURNOUT, Monsieur VILLEFAILLEAU\*, Madame DUMONT\*, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Madame SILLY, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

\*Monsieur VILLEFAILLEAU (sauf pour le dossier 14 F 00, le procès-verbal de la séance du 19 juin 2014, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 14 F 01, 14 F 02, et 14 F 03)

\*Madame DUMONT quitte la salle à 22h (présente pour le dossier 14 F 00, le procès-verbal de la séance du 19 juin 2014, le compte-rendu des actes administratifs, les dossiers 14 F 01, 14 F 02, 14 F 03 et 14 F 04)

**Avaient donné procuration :**

Monsieur AUDURIER à Monsieur PIVERT  
Monsieur BATTISTELLI à Monsieur LAMY  
Madame AGUINET à Monsieur ROUSSEAU  
Madame VENOT à Madame de CIDRAC

\*Monsieur VILLEFAILLEAU à Monsieur JOUSSE  
Monsieur LÉVÊQUE à Madame SILLY

**Secrétaire de séance :**

Madame ADAM

**N° DE DOSSIER** : 14 F 02

**OBJET** : AUTORISATION DE RESTAURATION DU PORTRAIT DE SAINT VINCENT DE PAUL ET PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE

**RAPPORTEUR** : Monsieur JOUSSE

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

La peinture sur toile du XVIII<sup>ème</sup> siècle représentant le portrait de Saint Vincent de Paul et appartenant à la Ville, provient de l'ancien hôpital de la Charité créé en 1638 par Saint Vincent de Paul à Saint-Germain-en-Laye. Elle a été inscrite à l'Inventaire supplémentaire au titre des monuments historiques le 3 Novembre 1982.

Elle sera présentée dans la section consacrée à l'histoire de l'hôpital en vis-à-vis de l'apothicairerie dans le prochain projet muséographique du bâtiment Henri IV.

Dans le cadre de son programme annuel départemental de restauration du patrimoine mobilier digne d'intérêt, le Conseil Général des Yvelines a décidé d'intégrer la restauration de cette huile sur toile.

Ce programme prévoit la prise en charge par le Conseil Général des Yvelines de la maîtrise d'ouvrage déléguée pour la restauration de la toile. A ce titre, il assure le suivi administratif et scientifique de cette restauration.

A l'issue de la phase de mise en concurrence des prestataires, la commission des marchés du Conseil Général des Yvelines propose de retenir la prestation du groupement de Madame Lucia Guirguis pour un montant global de 5 034 € T.T.C.

Cette intervention sera subventionnée à hauteur de 70 % du montant T.T.C. des travaux par le Conseil Général des Yvelines et les 30% restants sont à la charge de la Ville.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- accepter la restauration du portrait de Saint Vincent de Paul dans le cadre du programme annuel départemental de restauration du patrimoine mobilier digne d'intérêt du Conseil Général des Yvelines
- participer financièrement à cette prestation en versant un fonds de concours à hauteur de 30 % T.T.C. du montant des travaux
- signer la convention relative à cette opération avec le Conseil Général des Yvelines.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

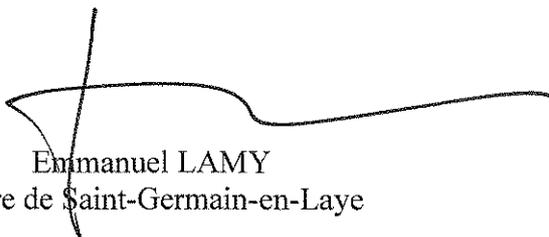
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- accepter la restauration du portrait de Saint Vincent de Paul dans le cadre du programme annuel départemental de restauration du patrimoine mobilier digne d'intérêt du Conseil Général des Yvelines
- participer financièrement à cette prestation en versant un fonds de concours à hauteur de 30 % T.T.C. du montant des travaux
- signer la convention relative à cette opération avec le Conseil Général des Yvelines.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Emmanuel LAMY  
Maire de Saint-Germain-en-Laye